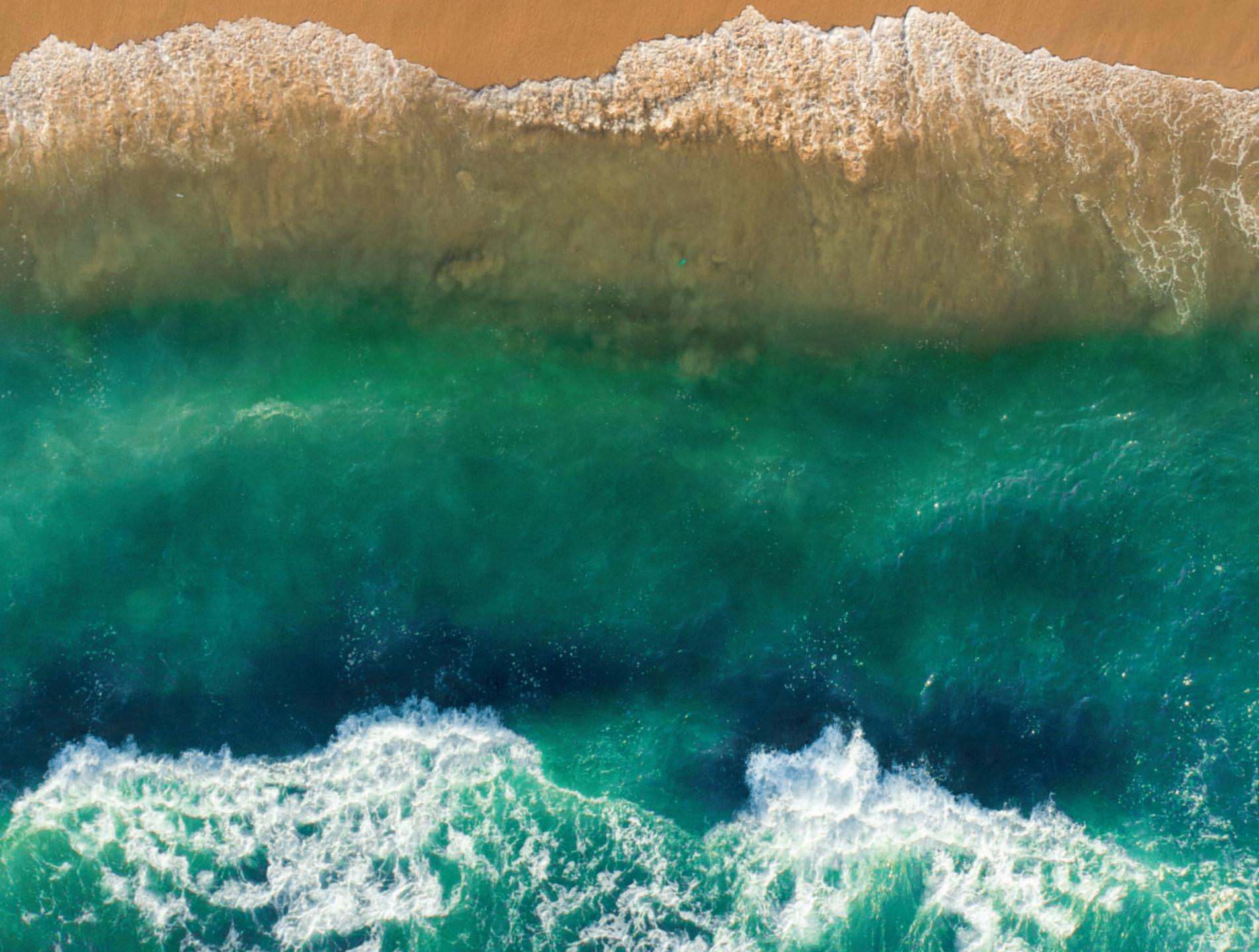


Développement durable
L'ECONOMISTE



L'océan, une ressource à protéger





L'école des nouveaux métiers
du Journalisme et de la Communication

FAITES DE VOTRE PASSION UNE PROFESSION

Intéressé(e)s par l'univers de la communication et du journalisme?

Rejoignez-nous dès maintenant pour une formation polyvalente offrant une large palette d'opportunités professionnelles.



L'ESJC, FILIALE DU GROUPE ÉCO-MÉDIAS



L'ECONOMISTE



Contactez-nous !





■ L'ODD n° 14 pour sauver les océans	II
■ Les ressources halieutiques: Une richesse de premier plan	IV-V
■ Lutter contre la pêche illégale: Une priorité nationale	VI-VII
■ Le défi des Trophées Lalla Hasnaa littoral durable	VIII
■ Loi du littoral: Les résultats concrets se font attendre	X-XI
■ La pollution plastique, une menace sérieuse pour les océans	XII
■ Pêche artisanale: L'homme et l'océan ne vont pas l'un sans l'autre	XIV-XV
■ Accords de pêche: Le Maroc est ouvert à de nouveaux partenariats	XVI-XVII
■ Transformation des produits de la mer: Comment maintenir la compétitivité du secteur	XVIII-XIX
■ Le Maroc a de grandes ambitions pour l'aquaculture	XX-XXI
■ Production d'algues: Comment le Maroc monte en puissance	XXII-XXIII
■ Alerte, les ODD sont en péril!	XXIV



L'ODD n° 14 pour sauver les océans

■ Les océans ont un rôle capital pour le climat

■ Ce bien commun est en danger

■ La mobilisation s'accélère, notamment sur la pollution plastique

LE rôle des océans dans la formation du climat sur notre planète paraît de plus en plus capital. L'océan est à la base des phénomènes mondiaux qui rendent la planète habitable pour l'humanité. L'eau de pluie, l'eau potable, les conditions météorologiques, le climat, les côtes, une grande partie des aliments et même l'oxygène de l'air, tous sont fournis et régulés par les océans. Ceux-ci absorbent également environ 30% du CO₂ produit par les humains et atténuent les impacts du réchauffement climatique.

Les sciences progressent rapidement pour mieux comprendre ces mécanismes et mieux protéger les océans. Les Nations unies ont lancé en 2021 une décennie pour les sciences océaniques au service du développement durable. Car la pollution et la surexploitation des océans progressent et génèrent de plus en plus de problèmes, comme la dégradation de la diversité des espèces, l'acidification des mers et l'augmentation des déchets plastiques. Si la pêche industrielle et l'exploitation industrielle des ressources marines



mettent en péril une des sources principales d'alimentation humaine, les changements climatiques pèsent eux aussi sur les écosystèmes. Protéger les océans, c'est protéger le climat et garantir des ressources pour une population mondiale qui ne cesse de croître.

Aujourd'hui, plus de trois milliards de personnes dépendent de la

biodiversité marine et côtière pour subvenir à leurs besoins. Ils en tirent leur principale source de protéine. La valeur de marché des ressources et industries marines et côtières est estimée à 3.000 milliards de dollars par an, soit environ 5% du PIB mondial.

L'objectif 14 exige de réduire net-

tement la pollution marine de toutes origines et de limiter au maximum l'acidification des océans d'ici à 2025. Il propose une gestion et une protection durables des écosystèmes marins et côtiers ainsi qu'une réglementation efficace de la pêche d'ici à 2020. □

Ismail ELWADI

Déclinaison en dix cibles

14.1-Pollution: d'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types. La pollution s'accroît dangereusement, notamment pour les plastiques dont la production est en croissance continue. Les pays cherchent à s'entendre pour un premier accord juridiquement contraignant sur la pollution plastique d'ici 2024.

14.2-Écosystèmes marins: d'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers. Un objectif qui progresse très lentement, déjà en retard.

14.3-Acidification des océans: réduire au maximum l'acidification des océans, qui, selon Ocean Open, a augmenté de 26% depuis le début de la révolution industrielle.

14.4-Réglementation de la pêche: d'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de

pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques. Une cible qui n'a pas été atteinte, tant la pression économique sur ces richesses reste forte et la compétition entre les états est vive.

14.5-Préservation des zones marines: d'ici à 2020, préserver au moins 10% des zones marines et côtières. Une cible qui n'a pas été atteinte, mais la protection des aires marines continue de progresser.

14.6-Subvention à la pêche: d'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche. Une cible qui reste encore hors de portée, tant la pression des hommes qui vivent de la pêche est forte sur les gouvernements qui rechignent à réduire leurs aides, dans un contexte de compétition mondiale exacerbée.

14.7-Petits états insulaires: d'ici à 2030, faire mieux bénéficier les petits États insulaires

en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines. La question de la contribution des pays développés à la lutte contre le réchauffement climatique reste entière.

14.a-Connaître les océans: approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les capacités de recherche et transférer les techniques marines. Les Nations unies ont lancé une décennie des sciences océaniques qui s'installe lentement, notamment en Afrique.

14.b-Petits pêcheurs: garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés.

14.c-Conservation des océans: améliorer la conservation des océans et de leurs ressources et les exploiter de manière plus durable en application des dispositions du droit international. □

CONSTRUISSONS ENSEMBLE UN AVENIR DURABLE



95 ans au service de la construction durable

Depuis 1928, LafargeHolcim Maroc met toute son expertise et son savoir-faire au service du développement économique et social du Royaume, en participant à la modernisation du secteur de la construction et en s'inscrivant dans la stratégie nationale de développement durable à horizon 2030.

En mettant en œuvre un programme de développement durable ambitieux, LafargeHolcim Maroc s'efforce de concilier activités industrielles et responsabilité sociétale et environnementale, tout en répondant aux besoins croissants du marché. L'entreprise vise à minimiser l'impact environnemental de ses activités, à promouvoir une utilisation responsable des ressources naturelles et à contribuer activement au développement des communautés locales.

Produire mieux avec un impact écologique moindre est une priorité pour l'ensemble des sites de LafargeHolcim Maroc. Afin de limiter les émissions de CO₂ et lutter contre le réchauffement climatique, l'entreprise utilise depuis de nombreuses années des énergies vertes et des matières premières alternatives aux propriétés actives. C'est dans cet esprit que LafargeHolcim Maroc s'adresse aux clients et aux partenaires engagés dans une construction respectueuse de l'environnement en leur proposant des produits performants à faible empreinte carbone. Ces produits contribuent à l'obtention de certifications environnementales telles que HQE, LEED ou EDGE.



Une gamme de produits innovants à moindre impact environnemental

Au cœur de la démarche environnementale de LafargeHolcim Maroc, se trouve la gamme de ciments verts, qui représente la première gamme de ciments bas carbone du pays. Elle comprend les produits **ECOPlanet CLC(A)**, **Blindé** et **Perfecto**. Ces trois types de ciment innovants, adaptés respectivement aux travaux en milieu marin ou nécessitant une durée de vie allant jusqu'à 100 ans, à la construction de structures et de fondations, et aux travaux de maçonnerie, permettent de réduire les émissions de CO₂ de 30% à 35% par rapport à un ciment Portland standard.

En matière de béton, LafargeHolcim Maroc propose également la gamme **ECOPact**, des bétons bas carbone permettant une réduction significative des émissions de carbone, allant de 30% à plus de 70%. Cette performance est rendue possible grâce à l'utilisation du ciment **ECOPlanet**, qui contribue à une construction plus écologique.

Le développement de **Durabric**, une brique crue révolutionnaire témoigne aussi de la stratégie de LHM en terme d'innovation. Grâce à un procédé novateur, **Durabric** permet le recyclage des terres d'excavation des fondations des bâtiments pour la fabrication de briques, tout en évitant les émissions de CO₂ liées à la cuisson des briques traditionnelles. En plus de son impact positif sur l'environnement, **Durabric** présente une remarquable inertie thermique.

Parmi les autres produits innovants qui permettent l'amélioration de la performance thermique des bâtiments, on trouve **Airium Thermochope** et le béton prêt à l'emploi **Ultra Thermique**. **Airium Thermochope** est une chape et un isolant thermique à base de mousse minérale, qui permet d'isoler efficacement les toitures, les terrasses et les planchers, avec une conductivité thermique de 0,09 W/m.K. De son côté, le béton prêt à l'emploi **Ultra Thermique** offre la possibilité de réaliser une forme de pente isolante sur les toitures-terrasses accessibles, sans altérer la méthode de construction. Ensemble, ces deux solutions offrent des options efficaces pour renforcer l'efficacité énergétique des bâtiments.

ECOPlanet

ECOPact

لبلاندي

Ultra
series
THERMIQUE

برفيكتو
Perfecto

DURABRIC

AIRIUM™

Le développement durable dans notre ADN

Grâce à ses différentes solutions vertes et à son engagement constant en faveur de la construction durable, LafargeHolcim Maroc se positionne en tant qu'acteur clé du secteur, favorisant la transition vers un avenir plus respectueux de l'environnement.

En effet, au-delà de l'introduction des produits verts, LafargeHolcim Maroc s'efforce de réduire son empreinte environnementale en réhabilitant ses sites et carrières à la fin de leur exploitation. Jusqu'à présent, 539 hectares ont été réhabilités. Un total de 323 000 arbres de 25 variétés différentes ont été plantés, et des partenariats avec l'INRA, le Département des Eaux et Forêts, l'ANDZOA et l'AgroTech Souss Massa ont permis d'acclimater 6 000 arganiers sur le site de la carrière de Bouskoura et de réussir la transplantation d'arganiers adultes au sein de l'usine d'Agadir-Souss. Des ruches d'abeilles ont également été installées dans plusieurs carrières afin de promouvoir la pollinisation et favoriser le développement de l'écosystème.

Le programme de développement durable de LafargeHolcim Maroc intègre également la dimension de l'économie circulaire. À travers sa filiale Geocycle, l'entreprise s'investit activement dans le traitement des déchets industriels et ménagers, tels que les déchets de papier et de carton, les déchets de bois, les pneus usagés, les plastiques et les déchets alimentaires. En traitant ces déchets, Geocycle contribue à la réduction des déchets mis en décharge, à la préservation des ressources naturelles et à la limitation des émissions de gaz à effet de serre. Les déchets traités sont valorisés et utilisés comme matières premières alternatives dans le processus de production de LafargeHolcim Maroc, remplaçant ainsi une partie des ressources traditionnelles.

Afin de concrétiser sa stratégie de développement durable sur le terrain, LafargeHolcim Maroc s'appuie sur son maillage industriel. En effet, en marge de leurs activités industrielles, les usines de LafargeHolcim Maroc placent également la responsabilité sociale et environnementale au cœur de leurs préoccupations et contribuent activement à l'essor économique et social des régions où elles sont implantées. D'ailleurs, c'est à travers le programme RSE N'BNIOUW L'YAYAT de LafargeHolcim Maroc que l'entreprise acte les objectifs de son programme de développement durable en terme de développement local. En co-développant les zones où sont implantés ses sites d'exploitation, l'entreprise vise à bâtir des liens durables avec les communautés riveraines et créer de la valeur partagée.

LafargeHolcim Maroc s'est pleinement engagée en faveur du développement durable, en intégrant des pratiques responsables dans l'ensemble des circuits de ses activités. Avec une approche axée sur l'économie circulaire, l'efficacité énergétique, la préservation de l'environnement et le développement local, LafargeHolcim Maroc contribue à bâtir un avenir durable pour les générations à venir.

95
ans

d'engagement
durable
et responsable

LH
LafargeHolcim
Maroc



Les ressources halieutiques:



La richesse principale des ressources halieutiques est constituée des petits pélagiques (sardines, maquereaux, anchois) qui représentent plus de 80 % des captures en volume (Ph L'Economiste)

Avec 3.500 km de côtes baignées par des eaux froides, le Maroc possède des richesses halieutiques parmi les plus intéressantes au monde. Sa Zone économique exclusive possède une grande diversité d'espèces: près de 500 espèces, dont 60 sont exploitées.

Ces ressources halieutiques sont réparties sur l'ensemble des côtes, mais les côtes de l'Atlantique sud sont aujourd'hui les plus fournies. La richesse principale est constituée des petits pélagiques (sardines, maquereaux, anchois) qui représentent plus de 80 % des captures en volume. Ils assurent l'approvisionnement d'une importante industrie de transformation et le marché de consommation intérieur marocain, avec un apport conséquent de protéines de qualité à bas coût. Quant aux autres espèces moins nombreuses, poissons nobles et céphalopodes, elles sont à grande valeur commerciale. D'ailleurs, elles ont suscité la convoitise des opérateurs et les capacités de pêche ont été déployées d'une manière démesu-

rée, notamment pour les céphalopodes, provoquant l'effondrement de leur stock. Depuis, le Maroc a mis en place onze plans d'aménagement pour préserver et gérer durablement ces ressources.

Une évaluation de la FAO en 2010 a montré que sur les 11 stocks d'espèces démersales marocaines,

5- espèces sont en état de surexploitation: le poulpe, la seiche, la crevette rose, le merlu blanc et la besugue (une variété de pageot).

4- espèces sont considérées comme pleinement exploitées : pageot, denté à gros yeux, dorade et digramme gris méditerranéen.

Les stocks de deux autres espèces (calmar et merlu noir) n'avaient pu être évalués en raison de données insuffisantes.

Cette situation a conduit à la mise en œuvre de la stratégie Halieutis dès 2010. Les espèces qui constituent ensemble plus de 75 % des débarquements sont gérées par des plans d'aménagement. □

Petits pélagiques

LA sardine est au Maroc une richesse incomparable. C'est le premier stock mondial. Il avait fait de Safi la capitale mondiale de la sardine, avant que la ressource ne descende vers le Sud. Aujourd'hui, on distingue la pêcherie pélagique Sud de celle du Nord, et signe des temps, la ligne de séparation est à Boujdour. Au Sud, entre Boujdour et Lagouira, la pêcherie est exploitée à la fois par une flotte nationale et une flotte étrangère. La flotte nationale est constituée de chalutiers pélagiques et de senneurs côtiers, tandis que la flotte étrangère opérant



La pêche aux petits pélagiques, comme la sardine, fournit 80% des captures totales

dans le cadre d'accords de pêche avec le Royaume du Maroc est constituée de chalutiers pélagiques congélateurs. Cette pêcherie qui contient de la sardine, du maquereau, des chinchards et de la sardinelle, est très poissonneuse grâce à l'upwelling permanent qui assure la remontée d'eaux froides profondes riches en nutriments et sels nutritifs. En 2019, 720 000 tonnes de petits pélagiques y ont été pêchées. Au Nord, de Boujdour, 600 senneurs côtiers sur 20 ports exploitent cette pêcherie aussi bien en Atlantique qu'en Méditerranée. Les senneurs ciblent les petits pélagiques, principalement les sardines, l'anchois et le maquereau, sur le plateau continental à des fonds généralement inférieurs à 100 m de profondeur. Cette pêcherie a produit 601 000 tonnes de petits pélagiques, dont 74 % dans les ports de Laâyoune (58 %) et de Tan-Tan (16 %), où les eaux sont très poissonneuses. □

Thons

LE thon rouge est une espèce migratoire, qui aime voyager et fait le tour du bassin méditerranéen occidental. Il est exploité principalement durant le passage saisonnier du thon rouge à partir de mai. Mais depuis 2010, la période de pêche ne dépasse guère un mois et demi, en raison notamment de l'épuisement rapide du quota suite aux fortes captures de thon rouge dans les madragues calées sur la façade Atlantique, dans la zone maritime comprise entre Tanger et Moulay Bouselham. La pêche du thon rouge est aussi pratiquée à la ligne à main dans la région de Ksar sghir (Méditerranée), avec une flottille artisanale de barques inférieures à 5 m, de juin à octobre dans des zones très profondes (jusqu'à 500 m). □



Le thon rouge est une pêche très courte d'un mois et demi, mais rémunératrice

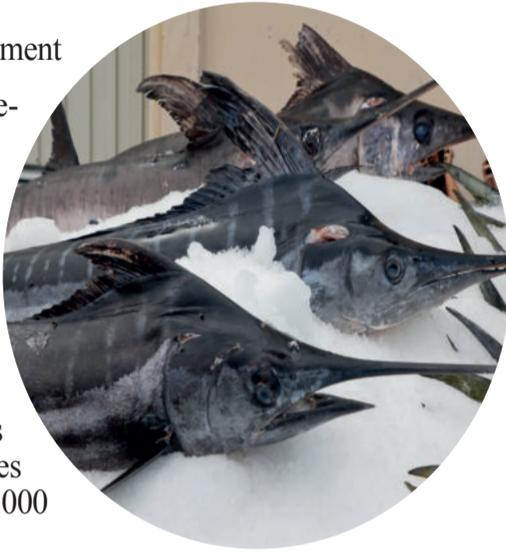
Requins

LE requin, une des espèces les plus abondantes dans les océans, est menacé d'extinction. Cette espèce située au sommet de la chaîne trophique participe grandement à la régulation de l'écosystème marin. Le Maroc a adopté un plan de protection pour faire face aux engagements internationaux qu'il a pris. Il interdit notamment le traitement à bord des requins pour l'extraction des foies et l'enlèvement des ailerons. Trois espèces ont été interdites de pêche dès le début : le requin marteau, le requin océanique, et le requin-renard à gros yeux. Deux autres les ont rejointes : le requin soyeux et le requin-taupo-commun dont la pêche a été interdite pour une durée de cinq ans en 2020. □

Une richesse de premier plan

L'espadon

L'ESPADON est principalement exploité sur l'Atlantique Sud depuis Dakhla par une flottille de 600 palangriers réfrigérés, et une flottille artisanale dans le détroit de Gibraltar et en Méditerranée. Deux pêches qui s'opposent avec d'un côté des palangriers réfrigérés de 24 m et 600 canots de pêche artisanale. Mais au bout du compte, les prises sont semblables, avec 879 tonnes dans le Sud en 2019 et environ 1.000 tonnes dans le Nord. □



Céphalopodes

La pêche au poulpe a été la première à faire l'objet d'un plan d'aménagement en 2001, au terme d'un long débat sur le repos biologique. Le plan a introduit la réduction de l'effort de pêche artisanal et côtier, un système de quotas individuels pour la pêche hauturière et artisanale, et de nouvelles mesures techniques de préservation des juvéniles. La pêcherie céphalopodière (poulpes, seiches et calmars) est au sud du Cap Boujdour. Plus de 230 chalutiers congélateurs, 150 chalutiers côtiers et 5055 barques artisanales exploitent cette ressource sur le plateau continental et au large, depuis Dakhla, Boujdour, Labouirda, Lassargue, N'Tireft, Immoutlane, Cap7, Sid El Ghazi, Agadir, Laayoune, Tan-Tan et Agadir. La pêche artisanale utilise des pots et turlottes, très sélectifs, permettant une pêche durable. La pêche hauturière ratisse plus large, et remonte toute une gamme d'espèces composée de céphalopodes et d'autres poissons associés (poissons plats, sparidés, etc.). En 2019, plus de 27.000 tonnes ont été pêchées, pour moitié par la pêche hauturière et un gros tiers par la pêche artisanale. □



La pêche au poulpe est la première à avoir été réglementée au Maroc. La pêcherie a ainsi pu être préservée de la surexploitation

Crevettes

Les chalutiers congélateurs crevettiers sont très spécialisés: les crevettes constituent plus de 95 % de leurs débarquements. Ce sont des unités de pêche solides, plus de 30 mètres de long, conçues généralement en acier, de fort tonnage. Ils utilisent deux chaluts de fond de type jumeaux à crevette espagnol. Depuis 2015, cette flotte s'est stabilisée à une soixantaine d'unités, dont 34 ont débarqué leurs prises au port d'Agadir et 28 au port de Tanger. Ces unités effectuent des marées relativement longues d'une trentaine de jours en moyenne. Ils ciblent principalement la crevette rose et la crevette royale. Pour la crevette rose, les captures sont en baisse continue depuis les années 2000. En 2019, les prises ont atteint 2361 tonnes. La production de la crevette royale s'est stabilisée autour de 900 tonnes. □



dir et
m a r é e s

Algues

Au Maroc, les champs les plus importants d'algue rouge se situent de part et d'autre d'El Jadida, mais également dans la région de Boujdour et au sud de Dakhla. Le gisement le plus important est celui d'El Jadida qui représentait en 2019 70 % des captures nationales et 86 % des canots alguiers. Les gracilarias sont présentes dans les lagunes de Sidi Moussa, Oualidia et Nador. Les Gigartinas, des algues gazonnantes se trouvent au niveau des platiers rocheux de la côte Atlantique marocaine principalement au niveau de la région de Sidi Rahal, El Jadida et Essaouira. Enfin, la Laminaria est présente entre El Jadida et Essaouira ainsi qu'au sud de Dakhla et dans la région de Cap Barbas. Les algues rouges sont pêchées par des plongeurs, tandis que les autres sont récoltées à pied à marée basse ou ramassées sur le sable où elles s'échouent. Un quota de pêche de 300 tonnes est en vigueur pour les algues rouges, tandis qu'une quantité maximale de 1.000 tonnes humides est allouée à la pêche des Gracilarias. Selon les algues, un repos biologique ou une saison de ramassage sont définis. L'immatriculation des barques est obligatoire. Enfin, un quota à l'export a été instauré pour les algues marines afin de valoriser sur place cette ressource et produire de l'agar-agar. □



Corail rouge

Au Maroc, 10 corailleurs possèdent une licence de pêche au corail rouge pour opérer dans la zone nord-atlantique marocaine, et toute la côte méditerranéenne. 7 à 9 navires sont actifs annuellement. Ce sont des embarcations de 28 tonnes équipées par de sondeurs des fonds marins et de moyens de plongée sous-marine pour aller jusqu'à 80 m.



Elles disposent à bord d'une chambre de décompression avec sas, selon les conditions de sécurité requises par la réglementation en vigueur. Le corail est ramassé par des plongeurs en scaphandre, pour des plongées d'une heure, avec vingt minutes de travail au fond. En Méditerranée, la pêche du corail rouge est interdite depuis 2007 suite à la dégradation observée des principaux gisements. En Atlantique Nord (Cap Spartel-Larache), l'exploitation du corail rouge a débuté en 2010. □

• Pêcherie chalutière

700 chalutiers en bois, d'une longueur de 22 mètres et d'une capacité totale de 49522 tonneaux pêchent tout le long des côtes nationales. Ils pêchent une multitude d'espèces qu'ils conservent sous la glace avant débarquement. Ils ont prélevé 46600 tonnes de chinchards (22 % du total) de soles (13 %), de poulpes (12 %), de crevettes (7 %) et de merlus (5 %), pour l'essentiel sur la façade atlantique. La protection de la ressource passe par l'interdiction des filets trainants, des fermetures des zones de pêche, des tailles minimales de capture.

• Pêcherie palangrière

420 palangriers environ pêchent le long des côtes nationales. Ces bateaux de 19 m, confectionnés en bois ou en acier, ont prélevé 23800 tonnes de poissons, dont des bonites (29 %) des requins et squales (13 %), des merlus (12 %), du diagramme gris (7 %) et du maigre (4 %). 99 % de ces captures ont lieu en Atlantique. □

Ismail EL WADI



Lutter contre la pêche illégale:



■ Un enjeu planétaire pour protéger les ressources halieutiques et lutter contre la surpêche

■ Un dispositif de contrôle de l'ensemble de la filière

■ 300 infractions sanctionnées chaque année

LA pêche illégale est l'une des menaces les plus importantes pour l'exploitation et la gestion durable des ressources aquatiques.

Selon les Nations unies, près d'un poisson sur 5 consommé actuellement dans le monde provient de la pêche illégale. Les conséquences de cette pratique sont majeures sur la conservation des stocks halieutiques, sur la préservation de l'écosystème marin et sur l'équilibre socio-économique de l'ensemble de la filière pêche.

Dans le cadre du plan Halieutis lancé dès 2009, le Royaume a fait de ce sujet une véritable priorité nationale et s'est doté pour cela d'un cadre juridique complet, d'une organisation dédiée et de solutions technologiques de pointe.

Adoptée en 2014, la loi 15-12 sur la prévention et la lutte contre

La pêche illégale perdure au large des côtes marocaines : 13% des infractions de pêche recensées au niveau mondial concernent les eaux qui bordent l'Afrique du nord-ouest. Les accords de coopération multilatérale avec des organismes internationaux et les partenariats bilatéraux sont aussi un levier essentiel d'action pour lutter contre les pratiques illégales (Ph. AFP)

la pêche illicite, non déclarée, non réglementée précise la notion de pêche INN (voir encadré), les modalités de suivi et de contrôle de l'activité et de la traçabilité des produits ainsi que les sanctions en cas d'infraction.

Concrètement, les contrôles s'exercent à chaque étape de l'activité des opérateurs de pêche. En mer, la gendarmerie royale et la marine royale procèdent à des contrôles inopinés sur les navires et des observateurs du département de

la Pêche maritime mènent l'enquête à bord. Depuis 2010, le DPM s'est également doté d'une technologie connue sous le nom de VMS (Vessel Monitoring System) qui permet, grâce à une liaison satellite, d'enregistrer l'ensemble des déplacements des navires équipés d'une balise. Le Centre national de surveillance des navires de pêche (CNSNP) visualise ainsi leur trajectoire et repère immédiatement tout écart par rapport aux zones de pêche autorisées. Au total 2.250 navires de la flotte hauturière et côtière ont été équipés d'une balise VMS.

Des contrôles en mer comme à terre

Les navires étrangers sont également soumis à ce dispositif. Entre 2017 et 2021, l'analyse par le CNSNP des messages VMS a permis de caractériser plus d'une soixantaine d'infractions annuelles.

A terre, les inspecteurs des 18 délégations du département de la Pêche maritime assurent le contrôle des navires à l'arrivée au port, au niveau des points de débarquement ainsi que dans les entrepôts de stockage et les établissements de transformation. En 2019, avant la pandémie de Co-

Qu'est-ce que la pêche INN?

SELON l'article 2 du Dahir n°1-14-95 du 12 Rejeb 1435 (12 mai 2014) portant promulgation de la loi n°15-12 relative à la prévention et la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, on appelle:

- **Pêche illicite:** la pêche des poissons et de toutes autres espèces halieutiques menée par des navires de pêche sans autorisation, licence ou tout autre document équivalent ou en violation des lois et règlements de l'Etat de leur pavillon, ou des règlements des organisations régionales de gestion des pêches reconnues par le Maroc ou des lois et règlement applicables aux eaux maritimes dans lesquelles les navires mènent leurs activités de pêche;

- **Pêche non déclarée:** la pêche des poissons et de toutes autres espèces halieutiques qui n'a pas fait l'objet de déclaration auprès de l'autorité compétente ou qui a fait l'objet d'une fausse déclaration en violation des lois, règlements et procédures applicables à la pêche considérée;

- **Pêche non réglementée:** la pêche des poissons et de toutes autres espèces halieutiques menée par des navires de pêche dépourvus de pavillon ou arborant illégalement un pavillon ou celle menée dans une zone maritime relevant de la compétence d'une organisation régionale de gestion des pêches par des navires dont l'Etat du pavillon n'est pas membre de ladite organisation. □

Une priorité nationale



Selon les Nations unies, près d'un poisson sur 5 consommé actuellement dans le monde provient de la pêche illégale. Les conséquences de cette pratique sont majeures sur la conservation des stocks halieutiques, sur la préservation de l'écosystème marin et sur l'équilibre socio-économique de l'ensemble de la filière pêche (Ph. AFP)

vid, 24 missions ont permis d'inspecter pas moins de 1.161 navires et 75 établissements dans 8 ports du Royaume: 13 infractions ont été identifiées.

En règle générale, ce sont autour de 300 infractions qui sont détectées

et sanctionnées chaque année par des amendes qui représentent une enveloppe annuelle de plus de 11 millions de dirhams. En 2021, 19% des infractions recensées concernait la pêche en zone interdite, 18% la déclaration erronée ou incomplète

des captures, 11% la pêche de poissons juvéniles, 8% le dépassement des quotas, ou encore 1% la pêche pendant une période interdite. A noter aussi que la grande majorité des infractions est commise par la flotte côtière. En juillet 2022, le registre

des navires identifiés INN tenu par le département de la Pêche maritime recensait 144 navires.

Le département de la Pêche maritime a également mis en place un système exhaustif qui permet l'identification des produits de la pêche au cours de toutes les étapes de la production. Grâce à la digitalisation des services, la déclaration de chaque acteur (armateur, mareyeur, usinier, exportateur...) est enregistrée et formalisée par un certificat officiel et les produits de la pêche sont précisément identifiés.

La force de la coopération internationale

Lors du premier sommet «One Ocean summit», qui s'est tenu à Brest, en février 2022, le premier ministre Aziz Akhannouch soulignait les efforts et les progrès réalisés par le Maroc en matière de préservation des ressources halieutiques et de lutte contre la pêche illégale, indiquant notamment que 95% des ressources pêchées au Maroc sont sous contrôle avec des plans d'aménagement qui permettent de mieux gérer les stocks espèces par espèces.

Néanmoins, la vigilance reste de mise, notamment sur la pêche de certaines espèces particulièrement fragilisées, comme le poulpe, longtemps victime de braconnage et dont le plan d'aménagement prévoit des périodes de repos biologique essentielles à la reconstitution du stock.

La pêche illégale perdure au large des côtes marocaines: 13% des infractions de pêche recensés au niveau mondial concernent les eaux qui bordent l'Afrique du nord-ouest. Les accords de coopération multilatérale avec des organismes internationaux et les partenariats bilatéraux sont aussi un levier essentiel d'action pour lutter contre les pratiques illégales. Le Maroc a notamment signé des conventions avec plusieurs pays pour porter des actions communes autour du contrôle des activités de pêche, mais aussi de la formation des professionnels du secteur, un point indispensable pour faire évoluer les compétences et les mentalités vers une pêche durable. □

Julie CARCAUD



Le défi des Trophées Lalla Hasnaa littoral durable

■ Chaque été, les plages reçoivent plus de 100 millions de visites

■ Des acteurs se mobilisent pour les sensibiliser

■ 157 projets ont participé aux Trophées en 2022

PROTÉGER 3.500 km de littoral, ce n'est pas qu'une question de législation et d'application des textes. C'est une responsabilité commune, qui échoit à tous, depuis les responsables politiques jusqu'aux citoyens. Mais ce sont ces derniers qui jouissent de l'espace littoral et, selon leur comportement, le dégradent ou le préservent.

Les sensibiliser est aussi important que de légiférer. C'est le parti qu'a pris la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement depuis plus de 20 ans. Elle a lancé dès sa création le programme Plages propres, lequel n'a cessé de se développer pour concerner plus d'une centaine de plages du Royaume, parmi les plus fréquentées de la côte méditerranéenne et atlantique, depuis Saïdia jusqu'à Dakhla.

Lors de la saison estivale, les communes en charge des plages de ce programme, aidées de partenaires économiques qui leur apportent des moyens et du savoir-faire, notamment les communes qui ont hissé l'écolabel Pavillon bleu, mènent des actions de sensibilisation des estivants qui se déversent l'été par centaines de milliers sur cet espace récréatif.



A Safi, un robinet géant a été installé pour sensibiliser les estivants à la pollution par les déchets plastiques (Ph. DR)

Pour faire connaître ce que chacune d'entre elles mène et introduire une émulation entre elles, la Fondation a lancé voici vingt ans des trophées, hier Trophées Plages propres et aujourd'hui Trophées Lalla Hasnaa littoral durable. Partie d'une opération de propreté des plages, la Fondation s'est intéressée à l'ensemble du littoral et ses composantes comme l'arrière-plage, jusqu'aux océans aujourd'hui. Les Trophées Lalla Hasnaa littoral durable viennent de remettre en mai les trophées de la quatrième édition 2022.

Cette édition, la première après la Covid-19 qui a contraint à une pause, a connu un réel engouement avec la participation de plus de 157 candidats, associations, universitaires,

communes, entreprises, organismes publics... 35 d'entre eux ont reçu des trophées dans une des cinq catégories qui représentent tout le spectre des interventions des citoyens, des associations, des entreprises, des administrations, des universités sur le littoral.

Les lauréats ont créé ici des brigades de la propreté constituées d'enfants ainsi sensibilisés, ailleurs un poisson poubelle géant pour amener les estivants à ne pas jeter leurs déchets sur la plage, et là-bas une composition géante d'un robinet crachant des bouteilles en plastique pour figurer la menace de la pollution plastique. L'économie circulaire se développe et un lauréat a mené une activité de recyclage de filets de pêche laissés sur la plage en objets

utiles, et un autre a créé un atelier de fabrication de pavés et briques en plastique recyclé.

Un lauréat a développé une mini-station d'épuration locale en boue activée dans un seul bassin, permettant de traiter les eaux usées des installations de la plage.

Les trophées ont également récompensé des initiatives plus scientifiques, comme la création de l'Observatoire du littoral de la région de Dakhla-Oued Eddahab, la création d'un modèle de surveillance de contaminants émergents dans les eaux côtières de la côte méditerranéenne, la création encore d'une unité de sensibilisation et d'étude de la pollution en micro-plastique, ou une plateforme sur la biodiversité marine au Maroc.

Les lauréats agissaient également pour transformer positivement des menaces écologiques. Un lauréat proposait la valorisation des algues marines échouées pour l'agriculture biologique, et un autre la valorisation des algues marines invasives par l'extraction des biopesticides.

À travers ces trophées et ses 157 candidats, la Fondation a mobilisé des acteurs les plus divers, depuis les enfants jusqu'à des universitaires, pour protéger le littoral. Le principal impact de ces initiatives très localisées est avant tout humain: les quelques milliers de personnes qui se sont activées dans les projets des candidats ont toutes développé la conscience des dangers qui menacent le littoral et les océans, et en sont devenus des protecteurs qui sensibiliseront autour d'eux. □

Ismail EL WADI

De la sensibilisation à la coercition

LES Trophées Lalla Hasnaa littoral durable veulent créer le déclic d'une mobilisation pour le littoral et les océans, en récompensant des actions menées sur le terrain, quel que soit le porteur (citoyen, entreprise, universitaire, association...), dès lors qu'elles sont utiles au littoral. Si l'impact de ces actions peut paraître faible, voire dérisoire au regard des défis, elles font progresser la prise de conscience et jouent sur les comportements. La Décennie des Nations unies pour les sciences océaniques au service du développement du-

rable l'a reconnue comme un levier de son action, notamment pour lutter contre la pollution plastique, une des cibles qu'elle s'est proposée.

Partout dans le monde, des associations se mobilisent ainsi pour nettoyer des plages ou dénoncer des atteintes au littoral, comme des appropriations du domaine public. Mais souvent, la sensibilisation ne suffit pas. En dépit des efforts de sensibilisation menés sur les plages du programme Plages propres, les comportements évoluent parfois difficilement, et les acteurs, lassés de

l'indiscipline, en appellent à plus de coercition.

En Espagne, à Vigo dans le nord, uriner sur les plages ou dans la mer peut désormais coûter 750 euros d'amende. Pour préserver Djerba de la pollution plastique, haut-lieu du tourisme en Tunisie, les autorités ont interdit la production et la distribution d'emballages plastiques dans le cadre d'un projet lancé dans ce sens, «Djerba sans plastique». En Israël, les producteurs et exportateurs de grandes bouteilles en plastique qui finissent le plus souvent

sur les plages ont été condamnés par le ministère de la Protection de l'environnement à une très forte amende pour ne pas avoir atteint les objectifs de collecte et de recyclage des bouteilles. Abandonner ses déchets sur la plage de Blankenberge en Belgique peut coûter jusqu'à 300 euros.

Ces contraventions constituent un pas que les autorités n'ont pas encore franchi au Maroc, en dépit des appels des associations environnementales qui se sentent souvent impuissantes face à l'ampleur du phénomène. □

BANK OF AFRICA
BMCE GROUP



OUR CONTINENT, OUR FUTURE

**BANK OF AFRICA
ENGAGÉE DANS
LE FINANCEMENT
DE L'ADAPTATION
ET LA RÉSILIENCE
AUX CHANGEMENTS
CLIMATIQUES**

BANKOAFRICA.MA



Loi du littoral: Les résultats



Le littoral souffre toujours d'un étalement urbain peu contrôlé avec l'occupation abusive de certaines zones où rien n'arrête ceux qui cherchent une vue sur mer imprenable (Ph. AFP)

■ **Une gouvernance complexe avec une multitude de parties prenantes**

■ **Des risques multiples de dégradation et de pollution**

■ **Un plan national adopté en 2022**

LE littoral marocain est le lieu de vie de 17 millions d'habitants soit plus de la moitié de la population nationale, avec dans certains une densité de population qui dépasse les 150 habitants au m². Il est également la zone du Royaume qui concentre le plus grand nombre d'activités industrielles et économiques à fort potentiel de développement.

Tout cela fait peser sur ses écosystèmes des risques multiples tels

que la dégradation physique liée à l'artificialisation des surfaces, au bouleversement des cycles naturels, ou à l'exploitation du sable et pollution par les rejets d'effluents domestiques et industriels ou les déchets solides. C'est pour tenter de concilier les enjeux environnementaux et économiques et d'instaurer les principes d'une gestion durable de son patrimoine littoral que le Maroc s'est doté en 2015 de la loi littoral.

• **Qu'en est-il aujourd'hui?**

L'avis publié par le CESE en mai 2022 sur la question «quelle dynamique urbaine pour un aménagement durable du littoral?» dresse un bilan pour le moins mitigé de l'application de la loi littoral «*Les mesures [...] n'ont pas eu, à ce jour, d'impacts significatifs sur l'aménagement et le développement durable du littoral*»

Le CESE pointe notamment l'arsenal juridique pléthorique et le grand nombre de parties prenantes qui rendent complexe la gouvernance du littoral... et paralysent la mise en œuvre concrète des dispositions de la loi.

Le littoral souffre toujours d'un étalement urbain peu contrôlé avec l'occupation abusive de certaines zones où rien n'arrête ceux qui cherchent une vue sur mer imprenable. De nombreuses constructions qui datent d'avant la publication de la loi, comme d'autres «légères et démontables» qui se sont finalement installées durablement contribuent à la dégradation du rivage: pollution, érosion, altération des paysages, etc.

• **Des pressions toujours vives sur le littoral**

Le problème de l'exploitation sauvage du sable des plages et des

dunes côtières est quant à lui particulièrement alarmant. Les «mafias du sable» seraient responsables de l'extraction illégale de la moitié des 12 millions de tonnes de sable utilisé chaque année dans la construction au Maroc. La loi 27-13 du 9 juillet 2015 qui encadre l'exploitation des carrières prévoit de lourdes sanctions... mais, là encore, la mise en application et le contrôle sont compliqués.

Côté pollution, le sable de 60 plages, 23 en méditerranée et 37 sur la côte Atlantique a fait l'objet en 2021 d'un suivi par le Laboratoire national des études et de surveillance de la pollution (LNESE). Le résultat n'est pas très rassurant: le nombre total de déchets solides collectés toutes plages confondues est en augmentation par rapport aux années précédentes. 186 plages sont également sous surveillance pour la qualité des eaux de baignade. 27

concrets se font attendre

plages ont hissé le pavillon bleu en 2023, attribué par la fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement. Sans surprise, les 12% de plages déclarées non conformes sont situées à proximité des plus grandes agglomérations et subissent l'influence des rejets d'eaux usées, d'effluents industriels ou d'eaux pluviales polluées.

Le Plan national d'assainissement liquide lancé en 2005 a pourtant fixé des objectifs ambitieux pour développer les stations de traitement des eaux usées et améliorer les taux de raccordement au réseau de collecte. Au total, 167 stations sont recensées à fin 2021 pour la prise en charge de 56% des eaux usées du Royaume. Notons tout de même que pour les principales agglomérations littorales, notamment Casablanca, Rabat-Salé et Tanger, le dispositif consiste en un prétraitement physique – on retire les déchets solides, les sables, les graisses – complété d'un émissaire en mer qui permet de rejeter les effluents à

distance de la côte. Charge ensuite à l'océan de faire son œuvre!

• Des outils de planification stratégique

Le Plan national du littoral, adopté en 2022, sept ans après la Loi littorale, précise en 6 axes stratégiques les orientations nationales et les objectifs généraux à atteindre en matière de protection du littoral. Il affirme la nécessité d'intégrer la dimension de la protection du littoral dans les politiques sectorielles.

Aux régions désormais de déployer les schémas régionaux prévus par la loi. La région de Rabat Salé Zemmour est la plus avancée dans ce dossier. Son expérience, avec le soutien de la Banque mondiale, a permis la création d'un guide méthodologique pour aider les autres régions.

Car ce n'est pas simple de résoudre l'équation entre projets de développement économiques, de création de valeur et d'emploi d'une



part et protection de l'espace littoral d'autre part. Partout dans le monde, les gouvernements tentent de concilier ces enjeux parfois difficilement conciliables. C'est toute la question environnementale au sens large, réchauffement climatique en tête,

qui est concernée par la nécessité de changer les pratiques humaines centrées sur le rendement économique de court terme pour garantir l'avenir de la planète. □

Julie CARCAUD

Que dit la loi du littoral?

LA loi 81-12, dite Loi littoral, définit le littoral comme étant la zone côtière constitué de:

- La partie terrestre formée du domaine public et des eaux marines intérieures telles que les estuaires, golfs, les baies, les étangs, les sebkhas, les lagunes, ainsi que les marais salants et les zones humides communicant avec la mer et aux cordons dunaires côtiers

- La partie maritime formée du rivage de la mer et de l'étendue des eaux maritimes situées au-delà de ce rivage jusqu'à une distance en mer de 12 miles marins.

Elle pose les bases réglementaire pour une «gestion intégrée du littoral» et précise notamment les règles d'occupation du littoral afin de proscrire toute atteinte à l'état naturel du rivage de la mer. Elle prévoit notamment qu'un Plan national du littoral ainsi que des schémas régionaux doivent être élaborés pour organiser la mise en œuvre concrète des dispositions de la loi.

Parmi ses principales mesures, on trouve l'institution d'une zone non constructible d'une largeur de 100



mètres le long du rivage ainsi qu'une zone de retrait des infrastructures de transport d'une largeur de 2000 m; l'interdiction d'exploiter le sable des plages et des cordons dunaires; l'in-

terdiction des rejets liquides susceptibles de générer une pollution; et la garantie pour le public de l'accès au rivage et le droit de passage tout au long du littoral.

La loi édicte un certain nombre de sanctions en cas de non-respect de ses dispositions... mais ouvre la voie également à un grand nombre de dérogations. □

La pollution plastique, une menace sérieuse pour les océans

■ 10 millions de déchets y finissent tous les ans

■ Un 7^e continent s'est constitué dans le Pacifique

LE monde l'attend pour 2024: va-t-il enfin venir? 175 pays s'activent pour accoucher d'un traité international juridiquement contraignant sur la pollution plastique. Une première dans le monde, dont la concrétisation découle de la prise de conscience unanime de cette menace de plus en plus terrifiante.

Les déchets plastiques envahissent les océans et menacent de les étouffer. Les chiffres sont alarmants. Selon les estimations de l'Organisation de coopération et de développement économiques, 460 millions de tonnes de plastique sont produites chaque année dans le monde, dont 353 millions de tonnes finissent en déchets, et une partie importante finit irrémédiablement dans les océans, charriés par les fleuves depuis l'intérieur des pays. On l'estime à 10 millions de tonnes chaque année.

Comme ces déchets ne se dégradent que très lentement, ils s'accumulent et finissent par former d'immenses gyres au milieu de chaque grand océan, notamment celui du Pacifique nord, que l'on a surnommé le septième continent. Les études se succèdent toujours plus inquiétantes. Une dernière publiée en mars dans la revue américaine PLOS One estime à 170 000 milliards le nombre de morceaux de plastique à la surface des océans, principalement des microplastiques, en grande partie rejetés en mer depuis 2005. Le poids total de cette pollution représenterait 2,3 millions de tonnes.

La quantité de plastique produit pourrait tripler d'ici à 2030 si rien n'est fait. Dans un rapport publié mardi 16 mai, le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) propose une feuille de route pour réduire la pollution plastique de 80 % d'ici à 2040.

Les Nations unies misent sur l'économie circulaire, c'est-à-dire le recyclage. Si les déchets finissent dans les fleuves, puis dans les océans, c'est en raison d'une insuffisance de collecte



Chaque année, dix millions de tonnes de déchets plastiques finissent dans les océans

et de recyclage. Dans de nombreux pays encore, les déchets sont jetés dans la nature. La marge de progression dans la collecte est considérable. L'Europe, pourtant bonne élève du recyclage,

n'a recyclé que 32,5 % des 29 millions de tonnes de déchets plastiques qu'elle a produit en 2018. L'Asie qui retraitait les déchets des pays occidentaux a aujourd'hui fermé ses portes. La Chine qui absorbait elle-même avant la moitié de la



production mondiale du recyclage plastique a cessé de le faire.

Chaque pays doit désormais traiter ses propres déchets.

Pour le recyclage, les technologies se heurtent à des coûts de production plus élevés que ceux des plastiques vierges. Il se heurte également à des contraintes

techniques: beaucoup de plastiques ne sont aujourd'hui pas recyclables et d'autres ne peuvent pas l'être parce qu'ils ont été produits avec des substances désormais interdites.

Pour les protecteurs de l'environnement, le recyclage est une mau-

vaise solution. Il est impératif de guérir l'humanité de son addiction au plastique, conquise par un matériau pétri de qualités, si ce n'était son extrême lenteur à se dégrader, toujours en dehors des cycles naturels dans lesquels il ne s'insère pas.

La solution, c'est de réduire la consommation. Dans de plus en plus de pays dans le monde, le plastique à usage unique est interdit: sacs plastiques au Maroc, en Indonésie, en Inde, au Bangladesh, en Europe, coton-tiges, couverts à usage unique, etc. Mais peu de pays encore ont proscrit de façon totale le plastique à usage unique comme l'ont fait récemment le Costa Rica et la République dominicaine.

Changer les comportements de la société de consommation s'avère un défi très difficile à relever, tant le plastique s'est partout immiscé dans les biens de consommation, la construction, le textile, l'emballage...

La sensibilisation fait lentement son chemin pour changer les comportements. Au Maroc, où la loi sur les sacs de caisse à usage unique lors de la COP22 de Marrakech est restée très isolée, la population semble ignorer les enjeux. La Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement mène chaque été depuis 2019 une opération #b7arblaplastic pour sensibiliser les plus jeunes, organiser des ramassages sur les plages, des nettoyages de fonds marins, et recycler le plastique collecté. Elle touche plus d'un million de jeunes à la pollution plastique de océans, et essaie de changer leur comportement. □

Ismail EL WADI

Un traité mondial contre la pollution plastique

LE prochain round aura lieu au Kenya, en 2024, pour finaliser le traité avant son adoption définitive qui devrait avoir lieu lors d'une conférence internationale programmée mi-2025, si les pays ne perdent plus de temps.

Le traité doit fixer un ensemble d'objectifs et organiser des plans nationaux de lutte basés sur les circonstances propres à chaque pays signataire. Ces derniers devront s'engager à nettoyer leurs déchets plastiques à travers des mesures concrètes. Contrairement à l'accord de Paris, fondé sur le volontariat, ce traité sera contraignant. C'est-à-dire que les pays

devront tenir leurs engagements sous peine de sanction.

Alors que la nécessité de lutter contre la pollution plastique faisait une rare unanimité, les masques sont tombés au moment de fixer les règles contraignantes. Face à une coalition d'une cinquantaine de pays présidée par la Norvège et le Rwanda, dite «de haute ambition» qui vise la fin de la pollution plastique à l'horizon 2040, une autre approche est défendue par les pays producteurs de pétrole et de gaz, la Chine, premier producteur mondial de plastique, et les États-Unis, premier consommateur. Leur opposition reste à surmonter. □

LA RÉFÉRENCE AU QUOTIDIEN

DANS CHAQUE STRATÉGIE, DE BONNES INFORMATIONS



DISPONIBLE SUR
 Google Play

DISPONIBLE SUR
 App Store



Pêche artisanale: L'homme et l'océan



L'État en a pris la mesure et a mis en place des actions pour améliorer le quotidien, les conditions de travail et le niveau de vie des pêcheurs. Le département de la Pêche pilote notamment un programme social ambitieux qui inclut régularisation administrative, couverture sociale, santé et sécurité, mais aussi sensibilisation et formation

■ **Protéger les pêcheurs, c'est protéger la ressource halieutique**

■ **95% des marins pêcheurs sont affiliés à la sécurité sociale**

■ **Un statut social spécial pour les pêcheurs est à l'étude**

AU Maroc, la pêche représente 240.000 emplois directs et plus de 600.000 emplois indirects. Autant d'hommes et de femmes qui dépendent directement des richesses halieutiques de l'océan pour vivre.

Parmi eux, près de 60.000 sont des artisans pêcheurs, exploitant un peu plus de 17.000 embarcations, voire pour 1.300 d'entre eux des pêcheurs de bord de mer ou qui ramassent les algues, les crustacés et les coquillages. La pêche artisa-

nale est notamment une source de revenus essentielle pour les communautés littorales des zones reculées et enclavées... mais c'est aussi un métier difficile, parfois dangereux et rendu incertain par la surpêche et les tensions qui pèsent sur les stocks de poissons.

Protéger les ressources océaniques et permettre le renouvellement des stocks halieutiques, c'est assurer aux pêcheurs les moyens de gagner leur vie. Et garantir des conditions de vie dignes aux communautés littorales, c'est le premier pas vers l'adhésion aux enjeux de protection de l'océan et le respect des pratiques de pêche durable. L'homme et l'océan ne vont pas l'un sans l'autre!

L'État en a pris la mesure et a mis en place des actions pour améliorer le quotidien, les conditions de travail et le niveau de vie des pêcheurs. Le département de la Pêche pilote notamment un programme social

ambitieux qui inclut régularisation administrative, couverture sociale, santé et sécurité, mais aussi sensibilisation et formation.

Si, depuis 1961, l'ensemble des pêcheurs salariés bénéficiait de la sécurité sociale, la dispersion et le caractère parfois informel de la pêche artisanale rendaient l'enregistrement des artisans pêcheurs et le prélèvement des cotisations complexes à mettre en œuvre. Cela a été rendu possible à partir de 2012 grâce à un dispositif particulièrement efficace pour structurer l'ensemble de la filière: la construction d'un réseau de près de 50 villages de pêche et points de débarquement.

Une collaboration efficace entre les institutions

Ces petits ports offrent un cadre de travail formel à la communauté des pêcheurs et permettent de

régulariser et de contrôler l'activité, la traçabilité des captures et la vente... mais aussi d'apporter un certain nombre de services publics à la communauté des marins pêcheurs.

Aujourd'hui, 97% de la filière pêche artisanale opère depuis ces ports et 95% des marins sont affiliés à la CNSS et y cotisent. Ces résultats ont été rendus possibles grâce à une collaboration tripartite entre les institutions: l'enregistrement des captures par l'Office national des pêches sert de base pour calculer le montant des cotisations exigibles par la CNSS... dont le paiement est obligatoire pour l'obtention de la licence de pêche auprès du DPM. Imparable!

Les pêcheurs ont aussi accès aux 22 antennes de santé des gens de mer. Ils peuvent y bénéficier gratuitement de consultations médicales, de visites d'aptitude et de soins, notamment en cas d'acci-

ne vont pas l'un sans l'autre

dent du travail. Le segment de la pêche artisanale a d'ailleurs été intégré en 2018 au dispositif d'assurance contre les accidents du travail et maladies professionnelles. Un progrès indispensable étant donné la dangerosité du métier. En 2021, malgré les efforts du Centre de recherche et de sauvetage en mer, 27 marins, dont 21 artisans pêcheurs, ont perdu la vie en mer.

L'union fait la force

Les coopératives de pêche occupent une place centrale dans la valorisation des produits de la pêche artisanale. Elles sont aujourd'hui plus d'une centaine au cœur de la vie des communautés de pêcheurs où elles promeuvent un esprit d'entraide et de solidarité. Elles portent des projets de déve-

loppement tel que l'équipement d'ateliers mécaniques, la construction d'unités de conditionnement des coquillages et de séchage des algues, ou la mise en place de stands de vente de poissons...

Comprendre pour agir

En 2021, 28 projets de coopératives de pêche artisanale ont été retenus pour bénéficier du Programme d'appui des coopératives du département de la Pêche. En tant qu'interlocuteur privilégié des institutions et des autorités, les coopératives aident aussi les pêcheurs à exercer leurs droits et devoirs et à bénéficier des programmes d'accompagnement, de formation ou d'alphabétisation fonctionnelle.

La formation est un levier indis-

pensable pour réduire la précarité et donner aux pêcheurs des compétences et des moyens pour améliorer leur sécurité, leur condition sociale et leur capacité à développer des projets durables et porteurs de valeur pour la communauté. Les 14 établissements de formation dans le domaine maritime que compte aujourd'hui le Royaume proposent des programmes de promotion professionnelle: formation continue, sensibilisation et vulgarisation.

Vers un statut spécial du marin pêcheur

Le respect des règles de pêche, la préservation des ressources halieutiques et la protection du milieu marin y sont largement abordés. Faire connaître et comprendre les enjeux de la protection

de l'océan, c'est essentiel pour faire évoluer les pratiques et mobiliser les artisans pêcheurs pour une pêche durable.

La prolongation des périodes de repos biologique, notamment pour les espèces des petits pélagiques qui représentent près de 80% de la production nationale, a fait prendre conscience de l'urgence d'améliorer encore la protection des marins pêcheurs, notamment en cas de perte d'emploi. Depuis septembre 2022, une réflexion est engagée entre la Fédération des pêches maritimes, la CGEM et la CNSS autour d'un nouveau statut social du marin pêcheur qui permettra de tenir compte des spécificités de leur activité et de sécuriser leurs prestations sociales. □

Julie CARCAUD

Villages de pêche et points de débarquement aménagés

LE concept de village de pêche est le fruit d'une expérience pilote menée en 1999 à Souiria Kdima avec le soutien de l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA). Ce village visait à répondre aux besoins des pêcheurs, à l'époque environ 150 barques, et d'une vingtaine de mareyeurs. Une expérience réussie puisque le département de la Pêche a déployé depuis près de 50 villages de pêche et points de débarquement aménagés tout au long de la côte marocaine.

Le programme de construction de VDP et PDA, prévu dans le cadre du Plan national de développement du littoral, comprend la création d'ouvrages maritimes adaptés (digues, pontons, plans inclinés), d'infrastructures d'accès et de stationnement, de raccordement aux réseaux et la construction de bâtiments administratifs ou d'exploitation (halle aux poissons, fabrique de glace, entrepôts, station carburant...).

Aujourd'hui, le village de pêche de Souiria Kdima compte 350 barques et fait l'objet d'un nouveau projet avec une vision élargie sur le développement de l'économie locale pour l'amélioration de la qualité de vie et l'ouverture sur



des projets créateurs de valeur, les activités féminines, touristiques et culturelles. Il s'agit là de penser la création de micropôles socioéconomiques comme pivots du déve-

loppement durable du littoral. Un concept qui intéresse au-delà de nos frontières. Plusieurs points de débarquement aménagés ont en effet été créés au Sénégal, en Côte

d'Ivoire, en Guinée Conakry ou au Congo dans le cadre de partenariats multipartites avec l'Agence japonaise de développement international. □



Accords de pêche: Le Maroc est

■ Le Maroc et l'UE décident de poursuivre leur coopération en attendant l'avis de la cour de justice européenne

■ Vers de nouveaux partenariats pour renforcer l'échange de savoir-faire

PAYS maritime par excellence, le Maroc bénéficie d'une situation géographique privilégiée avec une Zone économique exclusive (ZEE) qui couvre plus d'un million de km² et des eaux particulièrement poissonneuses. Cette richesse naturelle fait du Royaume un acteur de poids dans le domaine de la pêche maritime... et suscite une certaine convoitise de la part de nombreux pays maritimes qui souhaitent profiter de l'important potentiel des eaux marocaines tant en termes de stock que de diversité des espèces. Un potentiel biologique et économique que le Maroc valorise en accordant des droits de pêche à des navires étrangers... Mais à condition que les pratiques soient encadrées pour garantir une pêche durable et que les contreparties soient clairement définies. C'est l'objet des accords bilatéraux que le Maroc a noué au fil des dernières décennies avec plusieurs partenaires.

Quel devenir pour l'accord Maroc-UE?

Au premier rang d'entre eux, la communauté européenne qui représente le deuxième plus grand marché mondial de produits de la mer derrière la Chine -et couvre 50% de sa consommation par l'importation et près de 20% par des captures réalisées hors de ses eaux territoriales.

La coopération Maroc-UE en matière de pêche maritime a connu des hauts et des bas. Suspendue à plusieurs reprises en raison notamment des inquiétudes du Royaume face au risque de surpêche de ses réserves halieutiques, elle s'est matérialisée par plusieurs protocoles pluriannuels signés en 2006, en 2014, puis en 2018. Ce dernier permet à 128 bateaux de pêche européens, dont plus de 90 bateaux espagnols, d'exercer leur activité dans le cadre des tonnages définis notamment pour



(Ph. AFP)

la pêche pélagique (sardines, chinchard, anchois...) à 100.000 tonnes pour l'année 2021, un chiffre qui représente 8,7% de la production nationale sur la même catégorie d'espèces soit 1.149.349 tonnes pour 2021.

En contrepartie, l'Union européenne aura apporté une contribution financière totale de 2,2 milliards de dirhams sur 4 ans incluant la compensation pour l'accès à la zone de pêche et le paiement des redevances par les armateurs ainsi qu'un montant destiné au développement du secteur de la pêche. En outre, les navires européens sont tenus de faire appel à des marins marocains selon des règles définies par type de pêche et de bateau. 215 marins ont ainsi été embarqués en 2019, 170 en 2020 et 161 en 2021.

Le protocole d'application de l'accord de partenariat sur la pêche durable entre l'UE et le Maroc a expiré le 17 juillet dernier. Entré en vigueur en 2019, pour une durée de 4 ans, ce traité a été invalidé par la Cour de

justice européenne le 29 septembre 2021. La Commission européenne a certes interjeté appel, espérant obtenir gain de cause. Toutefois, le verdict final ne sera prononcé que fin 2023. Cela a pris en otage le processus de reconduction du protocole. Les navires européens sont actuellement à l'arrêt.

Toutefois, l'accord de partenariat est toujours en vigueur. Son article 18 stipule qu'il s'applique pour une durée indéterminée.

En attendant la décision de la Cour de justice européenne, le Maroc et l'Union européenne sont donc convenus de poursuivre leur coopération. La décision a été prise lors de la 5e session de la Commission mixte chargée du suivi de l'accord, tenue récemment à Bruxelles. Les deux parties ont décidé «d'approfondir le partenariat bilatéral». L'UE a réitéré «la plus haute importance qu'elle accorde à son partenariat avec le Royaume en matière de pêche», et «l'intérêt essentiel qu'elle attache à sa poursuite».

Pour sa part, le Maroc pose ses conditions. Il exige un partenariat avec une valeur ajoutée plus claire et forte.

La veille de la réunion de la commission mixte sur la pêche, le ministre des Affaires étrangères, Nasser Bourita, a souligné que «le Maroc d'aujourd'hui n'est plus dans ce style de partenariat: la pêche en échange d'une contrepartie financière. Ce schéma n'est plus adapté à la vision du Royaume de sa coopération avec ses partenaires».

Vers d'autres horizons

Le Maroc a d'autres partenaires à portée de main tels que la Russie avec laquelle il a signé un 8e protocole d'accord en 2020 autorisant 10 navires russes à opérer dans la ZEE marocaine, le Japon, avec qui la collaboration date de 1985, ou encore la Chine et la Turquie avec qui des accords bilatéraux pourraient être envisagés.

La Chine est déjà présente dans les eaux marocaines et la plupart de ses bateaux, dont il est difficile de connaître le nombre exact, battent pavillon marocain et bénéficient de licences apportées par leur partenaires locaux. Ce qui est sûr, c'est que la flotte chinoise est en pleine expansion: en 2019, China Aquatic Products Zhoushan Marine Fisheries Corp a envoyé 8 nouveaux navires au Maroc, suivie en 2020 par l'entreprise publique Shandong Fisheries Co qui s'est dotée de 3 nouvelles unités.

Qu'est-ce qu'une Zone économique exclusive?

LA convention des Nations unies sur le droit de la mer, signée en 1982 à Montego Bay définit les espaces maritimes, les droits et les devoirs des Etats dans ces espaces, en particulier ceux de la navigation et de l'exploitation des ressources. Le texte détermine aussi les obligations en matière de protection du milieu marin.

Aux termes de la convention de

Montego Bay, ratifiée par le Maroc en 2007, la Zone économique exclusive est une bande côtière d'une largeur de 200 miles marins (370,4 km) dans laquelle l'Etat côtier a des droits souverains sur la gestion et l'exploitation des ressources naturelles qui incluent les réserves halieutiques, comme les ressources minérales telles que le pétrole ou le gaz. □

ouvert à de nouveaux partenariats



L'incertitude qui pèse sur l'accord Maroc-UE pourrait amener le Maroc à se tourner vers d'autres partenaires (Ph. AFP)

Les accords de pêche sont un levier d'action pour une meilleure gouvernance et une gestion durable des ressources dans la mesure où ils permettent de poser un cadre de coopération et de régulation... à condition d'assurer le suivi et le contrôle des engagements. Chaque année, des missions de surveillances sont menées par des observateurs scientifiques marocains à bord des navires étrangers. 16 missions ont été menées en 2021 sur les chalutiers pélagiques russes et 13 sur les navires européens.

Depuis juillet 2022, les conditions d'obtention des licences de navires étrangers pour pêcher en haute mer sont assujetties à des règles plus strictes : espèce à pêcher, taille des navires, nature de l'équipement, port de déchargement, embarquement de marins marocains sont passés au crible par la commission d'attribution. □

Julie CARCAUD

La Chine est aujourd'hui un partenaire économique de poids à la fois pour son large marché intérieur et pour ses investissements et son savoir-faire notamment dans le domaine de l'aquaculture.

L'ACCÈS ARCHIVES

Nouveau

- ✓ Les éditions du journal sont disponibles 7 jours après la première parution
- ✓ Accès illimité aux 32 années d'archives
- ✓ 40% moins cher que l'abonnement

700 DH TTC/an

L'ABONNEMENT

- ✓ L'édition du jour est disponible à 6h du matin
- ✓ Accès illimité aux 32 années d'archives
- ✓ 30% de réduction sur le tarif normal
- ✓ Le journal dès 9h du matin par porteur chez vous*

1200 DH TTC/an

* Uniquement à Casablanca et à Rabat (hors périphéries). La livraison dans les autres villes est assurée par la poste et les délais de livraisons ne sont pas garantis par L'Economiste.



Abonnez-vous au quotidien économique de référence au Maroc !

Abonnez-vous en ligne sur : www.leconomiste.com/abonnement ou contactez-nous au **05 22 95 36 00**



Transformation des produits de la mer:



La filière génère près de 30.000 emplois directs et plus de 80.000 emplois indirects (Ph.L'Economiste)

■ Conserve, semi-conserve, congélation... la filière génère 11 milliards de DH au PIB

■ Une matière première en quantité et de qualité, l'attente des opérateurs

LE Maroc est champion mondial dans l'exportation de la sardine en conserve. En effet, le pays qui assure plus de 65% de la production mondiale en a exporté plus de 152.130 tonnes en 2022, représentant une valeur d'environ 5,9 milliards de DH. Ces chiffres annoncés, début 2023, par le ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts, montrent le dynamisme d'une industrie de la conserverie presque centenaire, compétitive en matière de valorisation des produits de la mer. Ces performances sont le fruit

d'une stratégie finement élaborée. En effet, le Plan Halieutis pour le développement du secteur de la pêche maritime, déployé depuis septembre 2009, porte ses fruits. En modernisant sa flotte de pêche, ses ports et ses industries de transformation, le Maroc s'attache à exploiter son potentiel halieutique. En effet, l'importance économique de la pêche maritime ne se limite pas seulement aux captures mais à différentes autres activités. Il s'agit de la conserve et de la semi-conserve. Les autres branches d'activité sont la congélation, la fabrication de farine et l'huile de poisson. Ainsi de nombreuses unités industrielles se sont spécialisées dans le traitement et la mise en conserve des petits pélagiques, surtout la sardine, le filetage et le conditionnement des anchois. La farine et l'huile de poisson fournissent notamment les secteurs de l'aviticulture et de la cosmétique. Le poulpe, la crevette et la sardine congelés alimentent aussi de

nombreux autres secteurs, comme la restauration. Bien que timides, des projets commencent à voir le jour dans la valorisation des peaux de poissons, récupérées auprès des unités industrielles opérant dans le filetage des anchois et des sardines qui, une fois traitées, sont recyclées dans l'industrie du cuir. Les écailles de poissons présentent des débouchés intéressants pour le collagène, élément essentiel dans l'industrie pharmaceutique.

11% des exportations agroalimentaires

La filière de la transformation comptait, en 2021, près de 400 unités industrielles. Dans le détail, l'industrie de la congélation de poisson est composée de près de 200 unités industrielles couvrant les différentes villes du Royaume, avec une forte concentration au niveau des pro-

vinces du Sud, notamment à Dakhla et Laayoune. Les exportations ont atteint en moyenne durant la même période environ 328.000 tonnes (en y intégrant les produits congelés à bord). Les petits pélagiques et les céphalopodes constituent l'essentiel de la production. La filière de la farine et huile de poisson regroupe 22 unités basées essentiellement à Laayoune et Tan Tan. D'autres unités sont implantées à Agadir, Safi ou encore Dakhla pour le traitement des coproduits.

L'industrie de la conserve de poisson est composée de près de 50 unités industrielles, basée sur le triptyque «sardine – maquereau – thon» avec une prédominance de la sardine. Ces unités industrielles se concentrent essentiellement à Agadir et Safi, capitale historique de la sardine. Des investissements ont été aussi réalisés dans le décorticage de crevettes dans les régions de Tanger, Tétouan et Nador. Une dizaine

Comment maintenir la compétitivité du secteur



L'ambition est de produire 200.000 tonnes par an de produits aquacoles à destination des conserveries de poisson (Ph.Bziouat)

d'unités industrielles sont opérationnelles, produisant plus de 33.000 tonnes de crevettes décortiquées.

Globalement, la filière de conserve de poisson contribue depuis 2009, à hauteur de 11 milliards de DH au PIB national et à 1,2 % de la production de la valeur ajoutée. Le secteur a su accroître sa contribution à l'économie en augmentant les valeurs des exportations à plus de 11% des exportations agroalimentaires du royaume. La filière génère près de 30.000 emplois directs et plus de 80.000 emplois indirects.

Nombreuses vulnérabilités

Malgré ces performances, de nombreuses menaces pèsent sur le secteur. Les ressources marines et côtières, réparties le long des 3.500 km de côtes de la Méditerranée et de l'Atlantique, sont très vulnérables face au changement climatique, la pollution, la pêche illicite, la surexploitation, etc. En 2021, les

industriels de la conserve de poisson avaient tiré la sonnette d'alarme

sur cette situation. «Le secteur de l'industrie de conserves de poisson

fait face à plusieurs dangers et défis impactant depuis plus de cinq ans, la compétitivité des entreprises et de la filière», avait déclaré dans un communiqué l'Union nationale des industries de la conserve de poisson (cf : www.leconomiste.com). Les opérateurs pointaient du doigt les difficultés d'accès à la matière première, dues à la concurrence interfilières et le manque structurel des ressources. La flambée des prix des huiles végétales (soja, tournesol et huile d'olive), ainsi que la hausse du prix des boîtes métalliques et emballages carton ont contribué à renforcer le malaise au sein de la filière. Un plan de sauvegarde a été réclamé par les professionnels du secteur, appelant à l'application d'urgence des solutions et des recommandations des scientifiques visant à assurer la sauvegarde du stock halieutique et à imposer un droit de regard de l'État sur les monopoles et limiter les hausses de matières premières qui seraient injustifiées. □

F.E.O.

Pour des ressources durables

D'IMPORTANTES investissements ont été réalisés par l'Office national des pêches (ONP) pour booster les performances du secteur et préserver la biodiversité de l'écosystème marin. Planification spatiale des pêcheries, zoning et plans d'aménagement des pêcheries sont autant de chantiers menés sur la base des analyses scientifiques de l'Institut national de la recherche halieutique (INRH), et qui visent à assurer la durabilité de la ressource. Ainsi quelque 20 plans d'aménagement ont été mis en place et plus de 95% des espèces sont exploitées dans le cadre de ces dispositifs. Trois pôles d'excellence ont été prévus dans les régions de Tanger, Lâayoune-Dakhla et Agadir. Les deux premiers seront dédiés au dé-

veloppement de projets dans l'aquaculture, tandis que le parc Haliopolis, qui est déjà opérationnel, réunit les infrastructures industrielles et logistiques, indispensables au développement de la chaîne de valorisation des produits de la mer (cf : www.leconomiste.com, édition du 01/02/2023). Le Maroc a également lancé un programme développement de la pisciculture pour assurer les besoins des industriels. Des projets d'unités industrielles en offshore sont en cours de réalisation. Selon l'Agence nationale pour le développement de l'aquaculture (ANDA), chargée du suivi de la mise en œuvre de la stratégie Halieutis, l'ambition est de produire 200.000 tonnes par an de produits aquacoles à destination des conserveries de poisson. □



Le Maroc a de grandes



Après les huîtres de la lagune de Oualidia arrivées dans les années cinquante, une première ferme piscicole à M'Diq en 1998, puis à nouveau des huîtres à Dakhla, rien n'a vraiment bougé jusqu'à ce que la stratégie Halieutis de 2009 érige l'aquaculture en priorité nationale (Ph L'Economiste).

■ **Le potentiel est immense:**
380.000 tonnes

■ **Mais la production est encore insignifiante**

■ **L'ambitieux plan de développement a débuté sur le terrain en 2019**

EN matière d'aquaculture, le Maroc ne veut plus être à contre-courant de la tendance internationale. Dans le monde, 50% de la production halieutique est apportée par l'aquaculture. Au Maroc, c'est moins de 1%.

Pourtant, avec 3.500 km de côtes, on pourrait s'attendre à une

bien meilleure contribution. Mais l'aquaculture au Maroc a longtemps été une exception. Après les huîtres de la lagune de Oualidia arrivées dans les années cinquante, une première ferme piscicole à M'Diq en 1998, puis à nouveau des huîtres à Dakhla, rien n'a vraiment bougé jusqu'à ce que la stratégie Halieutis de 2009 érige l'aquaculture en priorité nationale. Le potentiel est évalué à 380.000 tonnes. Mais le chemin est encore long: en 2019, la production annuelle ne dépassait pas 900 tonnes, dont une moitié d'huîtres, un quart d'algues, du bar de méditerranée et d'autres curiosités. Qu'est-ce qui a longtemps freiné le déploiement de l'aquaculture au Maroc? Très probablement une insécurité juridique à exploiter le domaine maritime, zone de respon-

sabilité trouble en littoral, alors que les lourds investissements nécessaires pour une ferme piscicole ou l'élevage de coquillage demandent au contraire une visibilité à long terme.

Les autorités ont fini par prendre conscience de ce verrou et ont décidé de créer en 2011 une Agence nationale de développement de l'aquaculture (ANDA) afin de générer les conditions du décollage.

Une des premières tâches à laquelle s'est attelée cette nouvelle agence est la création d'un cadre juridique adapté. Les textes régissant l'exercice de l'activité aquacole, la commercialisation, l'exploitation et le fonctionnement des fermes, l'identification, la réservation et de la gestion des espaces à vocation aquacole, ont été rédigés

et enfin publiés, avec du retard. La loi n° 84.21 relative à l'aquaculture marine au Maroc a été récemment adoptée.

Deuxième grand chantier de l'ANDA: les sites aquacoles potentiels. Sur les 3.500 km de côte, ils ne sont pas si nombreux. D'abord, le Maroc a beaucoup de façade maritime escarpée, rocheuse. Ensuite, sur sa façade atlantique nord, l'activité humaine est très concentrée, et les rejets des eaux usées des villes qui finissent dans les océans ne présentent pas les conditions sanitaires idéales pour l'aquaculture.

D'ailleurs, dans la lagune de Oualidia, précurseur de cette activité au Maroc, les déversements en amont ont petit à petit pollué les eaux, entraînant des interdictions de commercialisation des coquil-

ambitions pour l'aquaculture

lages de plus en plus fréquentes. Certains ostréiculteurs ont dû se doter de bassins de filtration pour surmonter le problème. L'agence a étudié l'ensemble de la côte du Maroc. Les zones les plus prometteuses sont le plus souvent au sud, et un peu sur la côte du Rif. Après ce minutieux travail de recensement, huit plans d'aménagement couvrant 1.700 km du littoral national ont été lancés, au niveau des huit régions côtières du Royaume (l'Oriental, Tanger-Tétouan-Al Hoceima, Casablanca-Settat, Marrakech-Safi, Souss-Massa, Guelmim-Oued Noun, Laâyoune-Sakia Al Hamra et Dakhla-Oued Eddahab).

Sur la base de ces plans d'aménagement, une succession de 14 appels à manifestation d'intérêt ont été lancés depuis 2019 dans chacune des régions où les sites ont

été identifiés. Ils ont été conçus à la fois pour des investissements importants, comme des fermes piscicoles, mais aussi pour projets à caractère social, notamment

Le plan de développement de l'aquaculture marocaine n'en est qu'à ses débuts, et il faudra attendre encore une décennie pour voir si les multiples greffes ont pris sur les 1.700 km de littoral propices à cette activité

dans les algues. 295 projets aquacoles sont aujourd'hui en cours de développement, portés par des privés qui investiront 6,8 milliards de dirhams. Ils devraient produire à terme 195.000 tonnes par an et créer plus de 4.400 emplois directs permanents.

Sans surprise, la lagune de Dakhla s'affirme comme la place

forte de l'aquaculture au Maroc, avec déjà la moitié de la production nationale en 2020. La région dispose de 3.600 hectares d'espaces aquacoles en mer, dont une grande

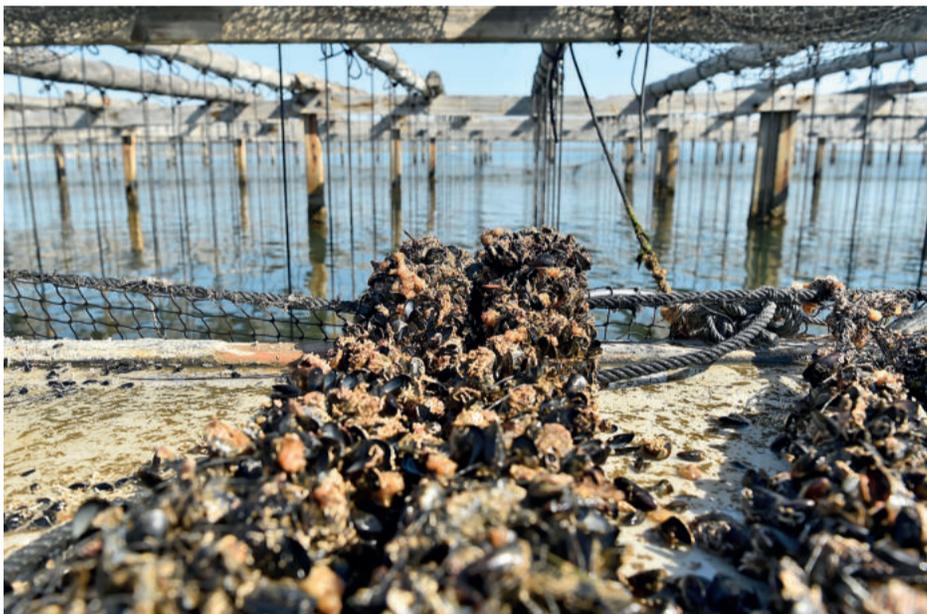
partie abritée dans la lagune. Lors de la première vague d'appels à manifestation d'intérêt, la région de Dakhla-Oued Eddahab comptait 81% des projets présentés, avec une prédominance pour la conchyliculture (56% de la totalité des projets), suivie de l'algoculture (21%), la pisciculture (12%) et l'élevage de crevettes (2%).

Les autorités comptent aussi sur l'activité aquacole pour développer l'emploi. À côté des grosses fermes piscicoles, qui sont l'affaire de gros investisseurs nationaux ou internationaux, l'aquaculture est l'occasion de déployer des petits projets à caractère social. À Dakhla par exemple, une centaine de jeunes entrepreneurs ont été formés par les pouvoirs publics, et trois fermes pédagogiques installées, une pour chaque filière (conchyliculture, ostréiculture, algoculture). Cette approche artisanale est également plus adaptée à la préservation de l'environnement.

Le plan de développement de l'aquaculture marocaine n'en est qu'à ses débuts, et il faudra attendre encore une décennie pour voir si les multiples greffes ont pris sur les 1.700 km de littoral propices à cette activité. □

Ismail EL WADI

L'aquaculture dans le monde



LA production mondiale de l'aquaculture s'élevait en 2020 à 87,5 millions de tonnes d'animaux d'origine aquatique, principalement destinés à l'alimentation humaine, 35,1 millions de tonnes d'algues pour des usages alimentaires et non alimentaires, pour un total de 122,6 millions de tonnes en poids vif et une valeur de 281,5 milliards de dollars.

L'Asie domine très largement l'aquaculture mondiale depuis des décennies. Elle produit 91,6% des animaux d'origine aquatique et des algues en 2020. Depuis 1991,

la Chine (continentale) produit davantage d'animaux aquatiques d'élevage et d'algues que le reste du monde. En 2020, sa part de la production aquacole mondiale était de 56,7% pour les animaux d'origine aquatique et de 59,5% pour les algues.

À l'échelle mondiale, la contribution de l'aquaculture à la production halieutique et aquacole totale (à l'exclusion des algues) progresse régulièrement; elle a atteint 49,2 % en 2020, à égalité avec la pêche de capture, contre seulement 13,4% en 1990. □

L'ECONOMISTE

Président d'honneur: **Abdelmounaïm Dilami**

Directeur de publication: **Khalid Belyazid**

● Rédaction

Rédactrice en chef: Meriem Oudghiri

Rédactrice en chef adjointe: Ahlam Nazih

Rédacteur en chef adjoint: Mohamed Ali Mrabi

Secrétaire de rédaction: Abouammar Tafnout

Amin Rboub, Khadija Masmoudi, Hassan El Arif,

Mohamed Chaoui, Fatim-Zahra Tohy,

Faïçal Faquih, Amine Boushaba, Karim Agoumi,

Khadija Skalli, Layane El Massaoudi,

Matar Bensalmia, Fédoua Tounassi,

Fatema El Ouafi

● Régions

Rédactrice en chef: Radia Lahlou

Aziza El Affas, Badra Berrissoule,

Youness Saâd Alami, Ali Abjiou,

Noureddine El Aïssi, Ali Kharroubi

● Révision

Mohamed El Bekri, Najoua Norredine, Ikram Naji

● Montage

Salima Michmich, Youssef Laarich,

Mohcine Sorrane, Saïd Fakhreddine,

Jalila Afkhar, Saïd Malghich

● Documentation

Chef des photographes: Saïda Sellami

Photo-journalistes: Abdelmjid Bziouat, Ahmed Jarfi,

Fadwa Alnasser

● Assistante de Rédaction

Samira Barouk

● Directeur général adjoint

Othmane Chbihi Moukit

● Directeur Digital

et Marketing

Riad Mawlawi

● Service Web

Maha Basraoui, El Hadji Mamadou Gueye,

Hicham Lafriqi, Fatima Zahra Belharar

● Administration

Directeur administratif

et financier

Samir Essifer

● Directrice commerciale

et communication

Sandrine Salvagnac

● Directrice de clientèle

agences

Amal Cherkaoui

● Directeurs de clientèle

Imane El Azdi, Khalid El Jaï,

Abderraouf Jaâfari, Mohamed Hamdaoui,

Mouna Elouattassi Grangier,

Benaïssa Benamar, Fatim Ezzahra Saadi

Amine Marhoum

Responsable

qualité-abonnement

Leïla Sadek

www.leconomiste.com - redaction@leconomiste.com / publicite@leconomiste.com

70, Bd Massira Khadra, Casablanca - Tel.: 05.22.95.36.00 (LG)

Fax Rédaction: 05.22.39.35.44 - Fax Commercial: 05.22.36.46.32

Fax Annonces légales: 05.22.36.58.86

Distribution: Sapress, Impression: Eco-Print, Casablanca - Tel.: 05.22.66.40.78/79/80

L'Economiste est une publication du groupe Eco-Médias, filiale de Trispolis S.A.





Production d'algues: Comment

■ 50.000 t par an visées à terme contre 24.000 t aujourd'hui

■ Recherche, valorisation, fermes d'algoculture... la stratégie

■ Une demande mondiale en hausse croissante

L'ALGUE rouge, dont on extrait l'agar-agar, un gélifiant naturel, a le vent en poupe. Un engouement alimenté par une demande croissante sur les marchés internationaux. Avec 24.450 tonnes produites en 2022 et un chiffre d'affaires de près de 90 millions de DH, la filière affiche un potentiel en forte progression au Maroc. À titre indicatif, la production nationale est passée, selon des données du ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime, de 19.000 tonnes en 2019 à plus de 22.000 tonnes en 2021. 80% de cette production est valorisée par l'industrie locale pour obtenir de la valeur ajoutée tandis que le reste est exporté à l'état brut. Par zone, c'est la région d'El Jadida qui se taille toujours la part du lion avec 22.370 tonnes produites en 2022. Suivent les régions de Boujdour (600 t), Safi (520 t), Essaouira (420 t) et Dakhla (100 t). En effet, le littoral d'El Jadida qui s'étend sur 150 km de Sidi Rahal à Oualidia concentre pratiquement 80% des stocks d'algues rouges du pays. Durant la campagne 2022, la récolte effectuée de juillet à septembre a mobilisé plus de 1.090 barques, environ 3.200 plongeurs, 16.638 ramasseurs dont la plupart sont des femmes appartenant à quelque 65 coopératives. À noter qu'un cueilleur peut ramasser entre 40 à 50 kg d'algues par jour, pour un revenu de 150 à 200 DH/jour.

Les performances de la filière sont principalement attribuées à l'investissement grandissant dans la recherche et le développement, ainsi qu'à l'amélioration des techniques de culture et de récolte des algues rouges. Il faut aussi rappeler que l'amélioration du stock national est le fruit des efforts menés dans le cadre du plan d'aménagement des pêcheries des algues, mis



La culture des algues joue un rôle très positif sur l'environnement et constitue une activité génératrice de revenus pour les populations côtières (Ph. Bziouat)

en place dans le cadre de la stratégie Halieutis, lancée en 2009. Sachant que cette plante marine nécessite 10 mois pour se régénérer, des mesures strictes ont été adoptées pour réglementer la récolte des algues et prévenir toute surexploitation.

Les chercheurs marocains ont également développé des méthodes innovantes pour optimiser la croissance des algues, en utilisant des engrais naturels spécifiques et en contrôlant de manière précise les conditions environnementales, telles que la température de l'eau, le PH et la salinité.

La culture de l'algue est pratiquée quasiment sur tout le littoral national de la Méditerranée à l'Atlantique. Jouant un rôle positif sur

l'environnement, elle se présente comme une activité génératrice de revenus pour les populations côtières. C'est dans ce sens que l'Agence nationale pour le développement de l'aquaculture (ANDA) a sélectionné, dans le cadre de sa vision du développement du secteur, des sites favorables à la culture de l'algue. Actuellement, 4.800 hectares, dont la moitié dans la région de Dakhla sont mobilisés pour le développement de la plante marine. D'autres projets sont développés tout au long des côtes marocaines, le royaume souhaitant se positionner sur cette filière en capitalisant sur les atouts qu'offrent de nombreuses régions: Oriental, Marrakech-Safi, Souss Massa, Casablanca-Settat et

Tanger-Tétouan-Al Hoceïma. Par ailleurs, 112 projets de culture de macro-algues sont autorisés, dont 86% sont situés dans la région de Dakhla-Oued Eddahab et l'Oriental. «Les 14% restants sont répartis entre les régions de Marrakech-Safi (7%), Casablanca-Settat (3%), Souss Massa (2%) et Tanger-Tétouan-Al Hoceïma (2%)», indique l'ANDA.

Parmi ces projets, 34 fermes d'algoculture sont déjà installées dans les régions de Dakhla-Oued Eddahab (85%), Tanger-Tétouan-Al Hoceïma (6%), l'Oriental (3%), Casablanca-Settat (3%) et Souss Massa (1%). En 2022, la production des algues issues de la culture est de 680 tonnes; un volume réa-

Répartition territoriale des projets de macro-algues et de leurs indicateurs socioéconomiques

Région	Nombre de projets	Production cible (Tonne humide)	Investissement prévisionnel (en millions de DH)	Superficie (ha)	Emploi direct
Oriental	17	14.877	131	425	341
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	2	2.400	10	30	16
Casablanca-Settat	3	72.800	683	199	287
Marrakech-Safi	8	34.650	67	165	108
Souss Massa	2	15.200	13	75	108
Dakhla-Oued Eddahab	80	107.950	315	1.116	807
Total	112	247.877	1.219	2.010	1.667

(Source: ANDA)

le Maroc monte en puissance



«*novation, d'opportunités d'investissement, de recherche et d'emploi*», est-il indiqué. L'ANDA, en partenariat avec l'Institut national de la recherche halieutique (INRH) se concentre aussi sur un projet pilote d'algoculture en offshore dans la région du Souss Massa.

L'objectif de ce projet est de mieux orienter les investisseurs et de déterminer le potentiel de la région en matière de production d'algues marines. Une zone de 360 hectares a été identifiée pour accueillir les projets. Dans le détail, cette zone sera répartie sur 24 concessions de 15 hectares chacune. À travers cette opération pilote, le Maroc vise à renforcer sa position en tant que grand producteur d'algues en offshore.

Par ailleurs, de nombreux opérateurs internationaux entendent aussi exploiter le potentiel qu'offre l'algue marocaine, notamment en matière de captage de CO₂ dans l'air. C'est le cas de la société britannique Bril-

liant Planet qui a annoncé récemment la construction dans la région de Dakhla de la plus grande unité de production d'algues au monde. Concrètement, cette ferme d'algues produira de grandes quantités de micro algues dans des étangs grâce à l'énergie solaire qui participera dans le même temps à désacidifier l'eau de mer. Cette structure devrait être opérationnelle en 2024. Si les algues ne font pas encore partie du régime alimentaire des populations côtières au Maroc et en Afrique en général, elles sont très consommées dans d'autres régions du monde, en Asie notamment. Les algues sont appelées à jouer un rôle important dans la sécurité alimentaire mondiale en raison de leurs propriétés nutritionnelles. Enfin, l'algoculture offre des avantages environnementaux grâce à son intégration dans les systèmes d'élevage tout en améliorant la qualité de l'eau. □

F.E.O.

Confiture, cosmétique, engrais... les débouchés



Les algues sont également transformées pour fertiliser les sols et favoriser la croissance des plantes (Ph.DR)

LA production d'algues rouges au Maroc ne se limite pas à la satisfaction de la demande nationale. Le pays est devenu un exportateur majeur sur le marché mondial des algues, fournissant en produits de qualité les industries pharmaceutiques, cosmétiques, textiles et chimiques. Les produits marocains à base d'algues sont d'ailleurs considérés comme les meilleurs sur le marché de l'Union européenne, selon une étude réalisée en 2021 par la Banque africaine de développement (BAD). C'est le cas de l'agar-agar (gélifiant végétal) qui est très prisé par l'industrie agroalimentaire européenne, pour notamment faire des gelées, confitures, glaces et bonbons. Sources de soufre, d'azote, de sodium, d'iode, etc. les algues sont également transformées pour fertiliser les sols et favoriser la croissance des plantes. En 2022, le département de biologie de la Faculté des sciences de Rabat (FSR) a lancé un projet pilote de bioraffinerie de microalgues qui combinant le captage de CO₂ à l'extraction d'actifs alimentaires et cosmétiques. Ce projet, qui a mobilisé une enveloppe de 1,3 million de DH, vise aussi la production d'intrants agricoles à base des résidus issus de la transformation des microalgues (cf. www.leconomiste.com, édition du 29/06/2022). □



lisé par deux fermes employant 20 personnes chacune. À travers le développement de fermes d'algoculture, l'ambition est d'atteindre une production cible à terme de 50.000 tonnes/an en algues humides. «L'al-

goculture s'impose donc comme un véritable relais de croissance du secteur aquacole, un facteur d'intégration socioéconomique et autour duquel gravitent plusieurs nouveaux secteurs porteurs d'inn-



Alerte, les ODD sont en péril!

■ Les effets de la crise sanitaire ont bloqué trois décennies de progrès

■ Un forum de l'ONU pour faire le point d'avancement

EN 2015, les dirigeants mondiaux ont fait une promesse de garantir les droits et le bien-être de chacun sur une planète saine et prospère lorsqu'ils ont convenu du programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses 17 objectifs de développement durable (ODD). Cependant, les effets combinés de la crise climatique, de la guerre en Ukraine, des sombres perspectives économiques mondiales et des effets persistants de la pandémie de Covid-19 ont entravé les progrès. C'est ce que fait savoir le rapport sur «les objectifs de développement durable 2023: édition spéciale» (The Sustainable Development Goals Report 2023: Special Edition). Alors qu'il ne reste que sept ans pour la mise en œuvre des objectifs, les enjeux sont énormes. Ils seront discutés lors du Forum politique de haut niveau sur le développement durable qui se poursuit jusqu'au 19 juillet au siège de l'ONU à New York. Il précède le sommet sur les ODD prévu en septembre.

■ **Les séquelles de la crise:** Sur les quelque 140 cibles pouvant être évaluées, la moitié d'entre elles présentent des déviations modérées ou sévères par rapport à la trajectoire souhaitée. En outre, plus de 30% de ces objectifs n'ont enregistré aucun progrès ou, pire encore, une régres-



Les effets combinés de la crise climatique, de la guerre en Ukraine, des sombres perspectives économiques mondiales et des effets persistants de la pandémie du Covid-19 ont révélé des faiblesses systémiques et considérablement entravé les progrès vers les objectifs de développement durable (Ph. DR)

sion en dessous du niveau de référence de 2015. Selon le rapport, les effets de la crise sanitaire ont bloqué trois décennies de progrès constants dans la réduction de l'extrême pauvreté. Le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté augmentant pour la première fois depuis une génération. Si les tendances actuelles persistent, d'ici 2030, 575 millions de personnes resteront piégées dans l'extrême pauvreté et environ 84 millions d'enfants et de jeunes ne seront toujours pas scolarisés. Sur la base des données recueillies en 2022 dans 119 pays, 56% des pays n'avaient

pas de lois interdisant la discrimination directe et indirecte à l'égard des femmes.

■ **De nouveaux progrès sont possibles:** Des progrès ont été réalisés dans certains domaines. La part de la population mondiale ayant accès à l'électricité est passée de 87% en 2015 à 91% en 2021, avec près de 800 millions de personnes supplémentaires connectées. Le rapport montre également qu'en 2021, 133 pays avaient déjà atteint la cible des ODD sur la mortalité des moins de

5 ans, et 13 autres devraient le faire d'ici 2030. Malgré le ralentissement de la croissance mondiale du secteur de l'industrie, les industries de moyenne-haute et haute technologie ont affiché des taux de croissance robustes. Les pays en développement ont installé une capacité de production d'énergie renouvelable record de 268 watts par habitant en 2021. De plus, le nombre de personnes utilisant l'Internet a augmenté de 65% depuis 2015, atteignant 5,3 milliards de personnes dans le monde en 2022. □

Fatim-Zahra TOHRY

Des enjeux pour le Maroc

LES Nations unies ont lancé une campagne mondiale de communication et de mobilisation pour les ODD. «A mi-chemin de 2030, nous n'avons pas de temps à perdre. Le sommet des ODD en septembre nous permettra de passer de la rhétorique à l'action et de s'assurer que les plus vulnérables d'entre nous ne seront pas laissés pour compte. Les ODD sont notre compas, notre espoir et l'expression d'une volonté collective pour construire un monde plus juste, un monde meilleur», souligne la coordinatrice résidente du Système des Nations unies au Maroc, Nathalie Fustier. «A mi-chemin de l'échéance de 2030, la promesse des ODD est en péril», a regretté le système des Nations unies au Maroc. □





LA RADIO DES URBAINS ACTIFS

Radio partenaire:



Casablanca **92.5** • Rabat **106.9** • Marrakech **90.5** • Agadir **99.7** • Tanger **103.3**
Tétouan **87.8** • Fès **98.8** • Fès Ville Nouvelle **97.2** • Meknès **97.2** • Kénitra **106.9**
Mohammedia **92.5** • El Jadida **97.3** • Settat **106.4** • Chefchaoun **106.4** • Taounat **95.6**
Essaouira **96.8** • Safi **92.3** • Taza **103** • Tiznit **103.1** • Taroudant **104.9** • Tafraout **95.9**
Guelmim **96.8** • Tan tan **95.2** • Skhour Rhamna **92.2**

www.atlanticradio.ma

GROUPE ECO-MÉDIAS LA FINE POINTE DE L'INFO



groupe
ECO•MEDIAS
Les pros de l'info.

1^{er} groupe média du Maroc, Eco-Médias s'investit pour vous offrir une information de qualité... depuis 31 ans !

145 personnes qualifiées dont plus de 60 journalistes et correspondants, deux quotidiens de référence, une radio, une école, une imprimerie et 1 seul objectif : vous offrir le meilleur de l'info.